

FAITS RELIGIEUX.

CONVERSIONS. — Le Tuam Herald annonce la conversion d'une jeune dame, qui, après avoir la publication, dans l'église de cette ville, son abjuration du protestantisme, et sa profession de foi à la religion catholique, fut reçue par le Rév. M. Conry dans le sein de la véritable église.

— Le Catholic Herald de Philadelphie rapporte que Mgr Mansfield Walworth, second fils de chancelier Walworth, a été admis dans l'église catholique, aux sources de Saratoga. On sait que son frère, Clarence Walworth, est maintenant prêtre catholique; on pense qu'il suivra son exemple, quoi qu'on le juge éminemment capable pour le barreau.

— Le très Rév. J. N. Newman, évêque de Philadelphie, a reçu ses bulles du Saint-Siège et a dû être sacré le dimanche de la Passion. L'archevêque Kenrick devait être l'évêque consécrateur, et le sermon devait être prêché par Monsieur E. J. Sourin.

— Le 21 mars on a posé la première pierre dans Philadelphie pour un couvent des Sœurs du Bon Pasteur.

— Le Limerick Examiner (Irlande) annonce que les jésuites réchient des retraites dans Nenagh; le bien qu'ils y opèrent est inappréciable; les protestants se mêlent en foule avec les catholiques pour assister aux offices; ce qui sans doute opérera bien des conversions.

ANGLETERRE. — Confirmation. Le cardinal Archevêque de Westminster a administré le sacrement de Confirmation à trois cents personnes, dans l'église de St. Patrick, Sohs; l'évêque de Southwark, le même jour, à cinquante, dans l'église St. Elizabeth, Richmond, et l'évêque de Liverpool à plus de sept cents, dans la chapelle de St. Patrick.

FRANCE. — Or prie, à Cambrai, pour le 15 août prochain des fêtes d'une splendeur inouïe. Elles doivent, dit-on, égarer, sinon surpasser, celles qui eurent lieu à Bruges en 1850. A l'occasion de l'anniversaire quatre fois séculaire de la réception de l'image de Notre-Dame-de-Grâce, attribuée à saint Luc et donnée à Cambrai en 1452, on représenterait, dans une procession, tous les personnages éminents, rois, princes, et puissants seigneurs qui vinrent à différents âges offrir leurs vœux et leur présence à Notre-Dame de Cambrai. Les costumes du temps seraient complètement historiques. On compte sur un grand nombre d'Evêques de France, de Belgique et d'Angleterre, notamment sur S. Em. le cardinal Wiseman, archevêque de Westminster.

SUISSE. — On sait que, comme la Hollande et comme l'Irlande la Suisse a ses sociétés secrètes protestantes dont la plus célèbre est l'Union Protestante de Genève. Cette association se conduit absolument comme ses sœurs de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le Spectateur de Genève.

« Il nous revient de toutes parts que l'Union protestante recueille d'efforts pour imiter le zèle converti des catholiques de l'Irlande. Autrement les offres d'argent étaient au moins voilées sous certaines apparences pudiques et zélées; aujourd'hui c'est tout crûment qu'on dit de pauvres savoyards rongés de misère, surtout à de pauvres filles perdues et qui croient trouver la Californie à Genève. Vendez-nous votre foi et vos enfants, et vous aurez tant. Il y a un tarif proportionnel. Rien de plus immoral, de plus absurde et de moins évangélique.

« Il est vrai que l'accroissement de la population catholique est effrayant pour l'Union protestante. Mais si quelques pauvres étrangers, car pour les catholiques Genevois ils ne s'y laissent pas prendre, reçoivent ainsi quelques pièces d'argent au prix d'une apostasie momentanée, il n'en est pas moins vrai que ce suprême effort du fanatisme et de l'ignorance tournera comme toujours, à l'épuisement, à la honte et à la déconsidération des hommes qui démontrent ainsi les pauvres, pour les jeter infailliblement dans les bras de la paresse, de l'hypocrisie et du socialisme.

ORIENT. — L'ambassadeur de Russie, M. de Tott, n'approuve pas la ratification du traité conclu entre la Porte Ottomane et le gouvernement français au sujet du différend concernant les Lieux Saints. Il prétend que ce traité est contraire au statu quo que le Czar veut absolument maintenir, et il pr teste contre le traité.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 6 AVRIL 1852.

PREMIERE PAGE. — Académie Française : Discours de M. Guizot en réponse à celui de M. De Montalembert. (suite et fin.) FEUILLETON. — Bertal, Episode des Guerres d'Afrique. (suite.)

Le Bourbonnais.

« Vous avez prétendu qu'une lettre adressée de Chicago, par Mgr de Vandeveldde à Mgr l'Evêque de Montréal, avait été tronquée au moyen de l'insertion dans les Melanges, d'un extrait de cette lettre, tout en déclarant qu'il n'en existe point de copie; d'ailleurs, vous n'avez tenté aucune espèce de vérification à l'appui de cet avancé: — Vous êtes donc requis de fournir au public, à la bonne foi duquel vous en avez appelé, une preuve quelconque de la vôtre, par la preuve même de la vérité de cette assertion. Si, cependant, les preuves vous manquent encore, NOUS VOUS INVITONS A PASSER AU SECRETARIAT DE L'EVÊCHE DE MONTRÉAL, où, LES MELANGES A LA MAIN, IL VOUS SERA FACILE DE CONSTATER SI C'EST NOUS QUI AVONS COMMIS UN TORT, OU SI C'EST VOUS QUI AVEZ SIMPLEMENT CALOMNIÉ. »

Nous sommes étonné de renouveler à l'égard de nos adversaires cet appel direct, car nous voyons que leur bonne foi ne s'en émeut pas; nous les avions tous un peu fiers, mais ils nous déçoivent. Bien plus, l'assurance dont leur calomnie se repait touche à de grands intérêts que nous envisageons seuls dans ce différend. En un mot, nous ne pouvons, nous ne devons pas permettre à une imposture aussi évidente la moindre chance de prévaloir contre les renseignements publiés par nous sur le Bourbonnais et consignés dans une lettre authentique offerte à l'examen de nos accusateurs. Nous recevons même de personnes que leur position intéresse à la colonisation du Bourbonnais, des encouragements à tenir la position impartiale et juste envers tous qui a été constamment la nôtre à cet égard. Elles veulent aussi, et nous le voulons avec elles, savoir de quels noms et sur quelle autorité s'appuient ces longues déclamations sur le Bourbonnais, écrites ou ne sait où, et que les uns pensent venir de Bourbonnais, et les autres, n'en pas venir.

Sans doute, si le point essentiel est la vérité des choses que ces communications renferment, et si réellement personne en effet n'en ose soutenir l'exactitude au grand jour, quel droit n'ont pas les intéressés qui l'on veut entraîner loin du pays, le suspecter et l'exactitude de ces rapports et la vérité des officieux qui les répandent? Nous avouons pour notre part que cette déclamation s'étendait sur des considérations trop sérieuses pour que nous puissions nous défendre de la partager. Le numéro de vendredi des Melanges offre quelques-unes des raisons qui réclament impérieusement, selon nous, cette publicité des noms des correspondants jusqu'à ce jour anonymes, donnant si facilement des conseils sans se soucier apparemment d'en répondre au public que cela regarde. Aujourd'hui, nous dirons plus encore: apprenez nous qui vous êtes, soit habitants expérimentés de Bourbonnais, ou tout au plus simples commissionnaires pensant pour le compte d'autrui sans en être plus savants vous-mêmes. Dès que vous nous aurez fourni quelque indice d'authenticité, nous accepterons votre parole jusqu'à démonstration du contraire. Nous voulons bien vous croire, mais à vous de nous en procurer le moyen; à vous de dénouer cette anonyme sur un sujet d'une telle importance, qu'enfin, y persister plus longtemps, c'est vous récuser vous-mêmes et prouver qu'il n'y a point de base à vos assertions.

Il y a des familles, oui des familles, que vos peintures rendent indécises: dissipez au plutôt leurs doutes. En vérité, les Melanges seraient eux-mêmes trop heureux de republier vos compositions avec le nom qui doit rassurer ceux qui, comme nous, ne sont crédules que dans la proportion du vrai que l'on démontre, et

non du vrai que l'on suppose. Cette offre de notre part est suffisamment libérale: elle s'appuie sur la justice; est-ce une raison pour que vous répudiez le mérite de faire arriver jusqu'à votre nom le mérite de vos efforts ad rem publicam et pro bono publico? Nous vous laissons à réfléchir sur une demande aussi équitable, en vous engageant à ne point oublier qu'un simple mot ayant quelque base, au sujet de votre colonisation projetée, vaut mieux pour les intéressés qui l'attendent de vous, que tous les considérants du voisin Pierre et que le catalogue de l'ami Guillaume. Le temps est venu de nous parler un peu de nos deux chèvres.

Accusé d'altération d'une lettre que nous n'avons point altérée, et que personne autre que nous n'altéra jamais, nous ne voulons point encourir le tort de tenir moins que nos adversaires à la vérité des choses, puisqu'au contraire, c'est elle, cette vérité, que nous recuitions. Ce n'est pas notre cause que nous arguons ainsi, et c'est moins encore celle de nos accusateurs que celle de notre pays. C'est donc malgré nous que nous en venons à ces détails. Après avoir dit que nos adversaires eux-mêmes ne sont pas (et cela est palpable) dans les conditions nécessaires de véracité, il ne reste plus qu'à faire voir que leur manière de dire aujourd'hui confirme la certitude de nos renseignements. Voici ce que l'on trouve dans le numéro d'hier d'un journal qui fait mine de répondre à notre article de vendredi:

« Nous répondons aux Melanges à propos de son écrit sur Bourbonnais: 1°. Que l'assertion publiée dans nos colonnes sur la lettre de Mgr de Chicago, n'était par l'assertion méprisable d'un anonyme, mais celle de M. Chiniquy; et cette assertion était celle d'avoir tronqué la lettre et d'y avoir ajouté. 2°. Les Melanges n'ont pas même nié directement cette accusation. 3°. Nous ne mettons nullement de zèle à dépeupler le pays. C'est la seconde fois que les Melanges seignent et de propos délibéré nous accusent de cette fausseté. Or, l'écrivain sait qu'il ne dit pas la vérité. Donc... »

Cela ne demande qu'une brève réplique; nous la ferons à votre goût, en faisant emploi de chiffres: 1°. L'assertion publiée dans vos colonnes sur la lettre de Mgr de Chicago, et que nous avons relevée, était bien, ne vous en dé, laissez, l'assertion méprisable d'un anonyme, et non celle de M. Chiniquy. La preuve en est la publicité donnée à cette assertion très anonyme dans votre numéro du lundi, 22 mars, comme article reproduit d'un autre journal. Le fait n'est pas niable!

Les Melanges se sont plaint de l'assertion comme d'une calomnie; ils vous ont désignés, vous qui l'avez appuyée, comme l'espourvoyeur de la calomnie anonyme (voir le No. de vendredi des Melanges). Et vous dites qu'ils n'ont pas nié directement cette accusation! Qu'est-ce donc, selon vous, que nier directement?

Vous avez mis au jour une lettre particulière de M. Chiniquy, contenant, il est vrai, cette même assertion. Il est heureux au moins que ce nom de M. Chiniquy nous donne à qui parler. Il nous dit ce qu'il pense, et nous lui dirons ce qui est. Sa bonne foi seule ne nous prouve rien. Nous l'invitions lui-même à constater ce qu'il ignore par le moyen indiqué en tête de cet article. 2°. Nous vous avons accusés, à deux reprises différentes, de dépenser trop de zèle pour la dépopulation du pays; mais n'avez-vous pas publié, acclamé, devons-nous dire, l'assertion anonyme tendant à nous incriminer du fait d'altération de la lettre de Mgr de Chicago, dans laquelle sont consignés des renseignements défavorables à l'émigration au Bourbonnais? Ce n'était pourtant qu'une assertion et cette légèreté à prêter gratuitement votre appui à cette chose, pouvait être chez vous un désir de calomnier par esprit d'hostilité ou d'antagonisme; ce qui est de soi très vil. Pardonnez-nous donc d'avoir attribué cette méprise de jugement (ou de bonne foi) à votre zèle pour la colonisation d'un pays étranger au détriment du vôtre, ne sachant si nous devions persister à croire qu'elle provint d'un autre motif de nature personnelle. Il y a plus: vous admettez sans le moindre souci des peintures anonymes (c'est toujours la votre faible sur cette question) qui font du Bourbonnais une terre enchantée. Or, cette facilité envers des anonymes, lorsqu'elle peut entraîner les plus graves conséquences pour un très grand nom-

bre de nos compatriotes, nous a paru trahir un beau zèle, en effet, pour la cause de cette colonisation.

Il est vrai que vous avez blâmé la tendance que pourrait avoir M. Chiniquy d'affaiblir la nationalité de son pays par l'effet de cette colonisation. Cette expression de votre sentiment à l'égard de M. Chiniquy ne s'accorde pas exactement avec le zèle pour l'émigration au Bourbonnais. Il y a effectivement cette contradiction entre vos paroles et vos procédés; mais ce n'est pas à nous qu'en doit revenir le blâme, entendez-vous? — Du reste, comme nous aimons à citer les hommes et belles choses qui peuvent échapper à votre plume, nous transcrivons ici, sans le tronquer le moins du monde, le passage dans lequel vous donnez de si sages avis à vos compatriotes à propos de M. Chiniquy:

« Restez en Canada; instruisez-vous; devenez sobres, laborieux, économes comme vous le prêchait si bien M. Chiniquy, mais ne suivez pas dans son exil volontaire. M. Chiniquy fait une œuvre loisible et pieuse quand il réunit en un seul corps tous nos compatriotes semés dans les Etats-Unis; qu'il les groupe en un lieu riche, loin de l'influence qui leur ferait perdre leur caractère national; qu'il leur procure l'abondance, la paix, par conséquent le bonheur. « Mais cette si belle mission de M. Chiniquy perd beaucoup de son mérite, et devient blâmable s'il étend son action sur sa patrie, s'il affaiblit sa nationalité. Franchement, nous devons dire que le zèle qu'il déploie dans cette affaire, pour ce qui regarde le Canada, peut lui nuire beaucoup même dans l'opinion de ses amis, car on pourrait y soupçonner autre chose que du patriotisme. »

SANCTA ET SALUBRIS COGITATIO MORTIS.

(Le Journal de Québec, à la demande de M. J. P. M. Lecourt, publie le testament olographe qui suit de feu M. Parent, prêtre, oncle de M. Lecourt.)

Aujourd'hui, le dixième jour du mois de mars, de l'année que l'on compte, mil huit cent quarante-sept, après avoir recommandé mon âme à Dieu, et surplu, ce souverain Pasteur de nos âmes, de me pardonner les négligences, les irrévérences, et sacrilèges que j'aurais pu commettre, les scandales que j'aurais pu donner et mon peu de zèle à remplir comme prêtre, les fonctions sacrées de mon ministère, et de ne pas permettre que les oailles qui ont été confiées à mes soins en souffrent aucun dommage, j'ai fait et écrit de ma propre main mon testament olographe, et ordonnances de ma volonté dernière, ainsi qu'il suit:

Premièrement, j'ordonne qu'aussitôt après mon décès, mes dettes soient payées, et les torts faits, si aucuns se trouvent, soient scrupuleusement réparés, par mes exécuteurs testamentaires, ci-après nommés.

Secondement, je veux et ordonne qu'une somme de trente livres, cours actuel, soit prélevée sur mes biens, pour payer mon inhumation dans l'église, m'en rapportant quant aux frais et service à mes exécuteurs testamentaires.

Troisièmement, je donne et lègue à François-Xavier Parent, mon filien, mes hardes, vestes, chemises et chaussures, à mon usage, et ma tabatière d'argent à mon frère Olivier Parent.

Quatrièmement, je donne et lègue en pleine propriété, à la communauté des sœurs-grises de Montréal, la somme de vingt-cinq livres, pour leur église.

Cinquièmement, je donne et lègue en pleine propriété, au séminaire de Québec administré et représenté par le supérieur et les directeurs du dit séminaire de Québec, dument autorisé à acquiescer par et en vertu de l'acte VII Victoria, chapitre LV, une somme de trois cents livres courants, en reconnaissance des regards et bienfaits reçus autrefois dans cette maison; item, cent livres même cours, pour la décoration de l'église du dit séminaire où j'ai célébré ma première messe.

Sixièmement, je donne et lègue en pleine propriété, au séminaire de Nicolet, administré et représenté par une corporation légalement établie, une rente annuelle et perpétuelle de cent quatre-vingt-dix livres courants, provenant d'un capital de trois mille trois cents livres, même cours, constitué en six actes en différents temps, sur la seigneurie de Lachenaie (John Pangman) lequel capital comme ci-dessus, étant remboursé appartiendra au dit séminaire de Nicolet, à la charge, par lui dit séminaire, représenté par une corporation, de me

faire chanter à ses frais, dans la chapelle du dit séminaire de Nicolet, un service solennel pendant cent ans annuellement, le neuf d'août, ou, s'il n'y a d'obstacle, le jour le plus prochain du neuf du dit mois d'août, m'en rapportant à la générosité de la corporation pour le coût annuel du dit service solennel.

Septièmement, je donne et lègue en pleine propriété, aux sœurs grises de St. Boniface de la Rivière Rouge, cent cinquante livres courants, pour leur soutien, réclamant le suffrage de leurs pieux prières.

Huitièmement, je donne et lègue à la corporation établie légalement, sous le titre de l'évêque catholique romain de Québec, par et en vertu de lettres-patentes de Sa Majesté Britannique, la Reine Victoria I., sous le grand sceau de cette province, en date du 29 janvier 1845, un pendule de cuivre doré, soutenu par l'effigie d'un lion, une horloge, un buffet à tiroirs d'ébène piqué, un grand pot d'argent.

Neuvièmement, je donne et lègue en pleine propriété, à Julie, à Delphine et à Marguerite Defoy, mes nièces, une somme de cinq cents soixante et quinze livres courants, laquelle dite somme comme susdite, me reste due par Joseph Defoy, leur père, et consentie par lui-même par un billet chirographaire, signé de sa propre main à St. Henri de Mascouche, le 31 août 1830.

Dixièmement, je donne et lègue en pleine propriété, à Marie Rose Allair, veuve de Jean-Baptiste Mathieu, ma cuisinière, si elle se trouve encore à mon service à mon décès, et qu'elle demeure en viduité, deux rentes annuelles et perpétuelles, la première de quinze livres courants, y compris son capital de deux cents cinquante livres même cours, constitué sur les biens de Jean-Marie Bourgois, cultivateur à St. Henri de Mascouche; la seconde, de cinq livres courants, y compris aussi le capital de dix mille francs, anciens cours, constitué, sur la terre de Joseph Renaud, meunier à St. Lin, et situé à St. Henri de Mascouche; item, je donne et lègue à la dite Marie-Rose Allair, veuve du dit Jean-Baptiste Mathieu, un lit garni avec sa couchette, à son choix, un poêle à steam de cuisine, avec tuyau, un chaudron, poêle à frir, poêlon, six chaises noires, et cela en reconnaissance de ses soins à mon ménage, de ses longs et fidèles services qu'elle m'a rendus.

Onzièmement, quant à ma terre, maison et dépendances, situées en la paroisse de Repentigny, district de Montréal, je les donne et lègue par fidei-commissis, à Monsieur Joseph Signay, établi légalement sous le titre de l'évêque catholique romain de Québec, comme ci-dessus relaté, pour être employées selon son intention au maintien des missions du diocèse de Québec, m'en rapportant à lui pour ce regard.

Douzièmement, je donne et lègue aux plus pauvres des paroisses de St. Henri de Mascouche, et de Repentigny, dont j'ai été le curé successivement, une somme de vingt-cinq livres courants, à chacune d'elles pour leur nourriture et celle de leurs familles; item, une somme de cinquante livres même cours, aux pauvres de la ville de Québec.

Troizièmement, et quant au résidu de mes autres biens, rentes constituées, meubles et immeubles, qui ne sont pas légués par le présent testament, je donne et lègue, tel résidu à Monsieur Joseph Signay, évêque catholique romain de Québec, comme fidei-commissaire, pour le soutien du nouveau palais épiscopal, que j'institue en cette qualité, mon légataire universel.

Et pour exécuter le présent testament en tout son contenu, je nomme conjointement et séparément Messire Antoine Parent, prêtre et actuellement supérieur du séminaire de Québec, et Messire Louis Gagné, ancien curé de St. Henri de Mascouche, les autorisant à agir pour toutes les fins, de mon présent testament olographe, réclamant pour sa validité, le bénéfice du statut de cette province, qui permet les dispositions testamentaires, et voulant que ce que chacun d'eux fera séparément, soit aussi valable et légal, que s'ils agissaient conjointement, revoyant tous autres testaments et codicilles que j'aurais faits avant le présent, auquel seul je m'en réfère comme contenant mon expresse et dernière volonté. Déclarant de plus que s'il s'élevait quelques contestations,

tre l'entraînaient déjà et qu'il n'y avait plus moyen de songer à la fuite.

Il se cacha la figure dans son capuchon, et se laissa conduire sans résister au milieu de ceux qui, en le reconnaissant, pouvaient décider sa mort.

L'interroge, un Arabe de la tribu d'Oued-Mandil (1). S'avance gravement vers Bertal, et lui demanda d'où il était; mais à peine eut-il adressé cette question, qu'il se tourna vivement vers les officiers qui l'entraînaient: Suk-el-Arba, Suk-el-Arba, Hadjoute, Hadjoute! — Fusillez-le! crièrent plusieurs soldats, mort à l'Hadjoute! — Mais les chefs leur imposèrent silence, et Bertal fut conduit, garrotté, entre deux haies de soldats, jusqu'à Bouffarik, où Pon arriva le soir. Là il fut remis aux gendarmes maures, qui l'emmenèrent dans le camp d'Erhan, au-dessus de l'écurie. Ils devaient repartir le lendemain matin et le conduire jusqu'à Alger, où l'on examinerait la culpabilité du prisonnier.

Tout dormait depuis longtemps dans le camp, lorsque Bertal, qui ne dormait pas, entendait au-dessous de lui un ronflement qui annonçait le peu de vigilance de ses gardiens, et s'étant aperçu que la porte de son réduit ne tenait que faiblement, résolut de chercher à s'échapper, sachant qu'il ne tarderait pas à être reconnu, et que de cette découverte dépendrait son existence.

Après quelques efforts infructueux pour ouvrir sa porte, il parvint à sa grande joie, à briser un des gonds; mais l'autre, cédant tout à coup, les planches tombèrent avec bruit, et un des gendarmes, éveillé en sursaut, demanda qui était là?... Personne ne répondit...

N'obtenant aucune réponse, et fatigué des courses de la veille, l'insouciant gardien s'étendit sur sa paille, en poussant un soupir, et bientôt après, de nouveaux ronflements annoncèrent à Bertal, qui respirait à peine, que rien n'était perdu.

Alors, se laissant légèrement glisser le long d'un des poteaux qui soutenaient sa prison, il arriva sans accident dans l'écurie même où dormaient ses geôliers. Mais là il dut prendre les plus grandes précautions, car il se trouvait sur de la paille fraîche, qui craquait sous ses pieds. Il était près de la porte, donnant sur la cour du camp, lorsqu'un des maures s'écria d'une voix sonore, en arabe:

— Arrête, arrête!

Une sueur froide glaça le fugitif. Il allait s'élançer, par un effort, celui du désespoir, lorsqu'une vive altercation entre les gendarmes maures lui apparut ce qui passait.

— Que veux-tu, disait l'un d'eux à celui qui les avait réveillés?

— Moi? je dormais, et toi!

— Moi, tu m'as réveillé!

— Tu rêves?

— C'est toi! que le prophète te garde, tu es fou!

— C'est toi!

La dispute s'échauffait, et des injures ils en seraient venus aux coups, sans l'interven-

tion de leur brigadier, auquel on soumit le sujet de la querelle... après avoir rêvé, ou plutôt s'être rendormi un instant, il décida gravement qu'ils dormaient tous deux, et qu'ils ne savaient ce qu'ils disaient... puis tout le monde se reconcha et s'endormit...

Malgré toute la joie qu'avait éprouvée Bertal en voyant qu'il ne s'agissait pas de lui au milieu de cette dispute, il avait été dans les plus cruelles angoisses, craignant que les yeux de ses argus ne s'accoutumant à l'obscurité, ne finissent par l'apercevoir dans l'écurie, au moment où il allait s'échapper... il n'osa bouger tant qu'il ne fut pas sûr de les voir de nouveau plongés dans le sommeil.

S'acheminant à petits pas vers la porte, qu'il ouvrit furtivement, il put enfin se croire libre, et, se glissant dans la cour, il se dirigea avec la plus grande prudence vers les fossés du nord qu'il savait être les moins difficiles à franchir, et profitant du moment où la sentinelle lui tournait le dos, il descendit lentement le glacis, marcha dans le fond du fossé jusqu'à ce qu'il eût trouvé un endroit où ses mains et ses pieds pussent compter sur un point d'appui un peu solide; puis, s'élançant avec toute l'agilité qu'il pouvait avoir, il parvint sur la fuite du glacis opposé, mais non sans avoir fait rouler quelques pierres qui éveillèrent l'attention du factionnaire. Celui-ci, après avoir crié ses trois Quatre vive! tira sur Bertal qui fuyait, mais sans l'atteindre, bien que le jour commençât à paraître et qu'il n'eût visé qu'à vingt pas de distance.

Cependant l'alarme était donnée, et comme

le fugitif passait de l'autre côté du champ, il essaya plusieurs autres coups de feu... Bertal fuyant du côté de Beni-Mered (1), seule partie de la plaine où quelques arbres et broussailles pussent lui faire espérer de se dérober aux regards.

Mais bientôt il entendit derrière lui un galop de chevaux qui annonçait, de la part de ses ennemis, une poursuite déterminée. La position était des plus critiques; dans quelques minutes il allait être repris; ses jambes commencent à fléchir sous lui, lorsqu'il aperçut une centaine de cavaliers arabes qui, se trouvant dans un fond, ne pouvaient être vus que par lui. Non seulement il était sauvé, car il n'avait plus qu'à faire quelques pas pour rejoindre les Arabes, mais encore il allait être vengé par eux, car ceux qui le poursuivaient n'avaient guère, chasseurs et spahis, plus de vingt, devaient être massacrés, avant de pouvoir songer à la retraite.

Bertal allait donc s'élançer pour joindre ses libérateurs, lorsqu'il se tourna brusquement.

— Non, non, s'écria-t-il avec force, jamais je ne commettrai une semblable lâcheté! ne vaut-il pas mieux sacrifier une vie comme la mienne, que vingt têtes de ces bons et loyaux soldats qui me poursuivent?

Non... les Arabes ne les ont pas encore aperçus... il est encore temps de les sauver.

Courant alors avec la même rapidité qu' auparavant, mais cette fois vers les Français qui s'avançaient rapidement sur lui, il fut bientôt au milieu d'eux.

Les soldats étaient tellement étonnés de voir le mouvement rétrograde de Bertal, qu'ils ne songèrent pas à le faire prisonnier, lorsqu'un vieil officier de spahis lui mettant la main sur l'épaule, lui demanda en Arabe l'explication de sa conduite.

Bertal tressaillit en entendant cette voix. C'était celle de l'officier turc, qu'il croyait avoir tué deux ans auparavant; il le regardait, immobile, lorsqu'un piétinement de cavalerie se fit entendre à peu de distance des Français.

— Fuyez, dit-il en Arabe à l'officier, fuyez! il y a là une centaine de kabyles, ils vont vous massacrer!

— Bertal! s'écria le lieutenant de spahis, au comble de la surprise, Bertal ici!

La plupart des soldats qui étaient présents et connaissaient l'histoire du déserteur se pressèrent autour de lui, avec le sentiment de la plus vive curiosité.

— Partez donc, répéta le jeune homme, dans quelques minutes vous serez perdus.

— Fuir! dit le vieil officier, en jetant un regard sombre autour de lui... ils me le paieront!

Quant à moi, mon garçon, bien que tu viennes de te montrer Français, je ne puis te laisser aller, nous t'achèverons d'arranger ton affaire avec les autorités supérieures, monte en croupe derrière moi et n'essaie pas d'échapper!...

(A continuer.)

(1) Tribu alliée aux Français et située à une demi-lieue de Douera, petit village Français.

(1) Tribu.